

PROGRAMME DE LA COURSE - HORAIRES - INFORMATIONS

A) HORAIRES

Clôture des engagements :	Mercredi 30 août 2017, minuit (24h00) Cachet de la poste faisant foi.	
Publication de la liste des engagés :	Vendredi 01 septembre 2017, 14h00.	
Vérifications Administratives et Techniques :	Salle «Brand» Rue du Conseil (Mairie) à Turckheim	
	Administratives	Techniques
Vendredi 8 septembre 2017 de :	13h30 à 20h00	13h45 à 20h15
Samedi 9 septembre 2017 de :	07h00 à 07h45	07h15 à 08h00 (uniquement sur demande écrite)

Parcs concurrents :

10 premiers du CFM 2017 série A et B (s'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à discrétion du Chef de parc) Place de la République

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS,
voitures Groupe D/E, Groupes CM, CN, C3 :
V.H.C :

Papeterie de Turckheim (site1) – Parc Matussière
Parking Salle Ste Anne Turckheim

TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT EN CONVOI SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition et véhicules d'assistances est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou récidive.

Briefing Chefs de postes et Commissaires :

Samedi 9 septembre 06h00 Salle des Fêtes, route St Gilles à Turckheim
Dimanche 10 septembre 06h30 à proximité de la ligne de départ

Affichage des concurrents autorisés aux essais :

Essais libre :

Essais chronométrés :

Samedi 9 septembre 08h05 Papeterie site 1

Samedi 9 septembre de 08h00 à 10h00

Samedi 9 septembre : 1^{ère} montée de 10h15 à 12h30

: 2^{ème} montée de 13h30 à 15h45

Briefing des pilotes :

Un briefing écrit sera remis aux pilotes contre émargement aux contrôles administratives.

Affichage des ordres de départ à la course série A - série B :

Course : Dimanche 10 Septembre 2017 :

Samedi 9 septembre à 20h00, Papeterie site 1

1^{ère} montée à partir de 08h00

2^e et 3^e montées à partir de 13h15

11h30 à proximité de la ligne de départ

Séance d'autographes et de dédicaces :

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

Parc fermé à l'issue de l'épreuve (obligatoire sous peine de mise hors course d'office) :

Pour tous les concurrents :

Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière

Affichage des résultats officiels provisoires :

Dimanche 10 septembre après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière

Remise des prix pour tous les concurrents

Trois premiers CFM, premiers de chaque groupe :

A l'issue des manches de courses podium ligne de départ

Autres vainqueurs :

Carré VIP, face à la ligne de départ

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : départ.

Vendredi 8 septembre 16h15, structure à proximité de la ligne de

Les autres réunions seront décidées par le Président de Collège.

B) INFORMATIONS

Accueil des Officiels et VIP :

Salle des Fêtes, route de St Gilles Turckheim

Vendredi 8 septembre de 13h00 à 20h00

Samedi 9 et Dimanche 10 septembre de 08h00 à 15h00

Tableau officiel d'affichage :

Pendant toute l'épreuve Papeterie site 1 Turckheim – Parc Matussière et

Place de la République – route d'Ingersheim - Ligne de départ

Tableaux d'informations :

Pendant les essais et la course

Ligne de départ et dans les parcs concurrents

Centre de secours :

HOPITAL PASTEUR 39 Avenue de la Liberté 68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

Site Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : engagement@asa-alsace.fr

Pour vos réservations de chambres : Office du Tourisme de la Ville de TURCKHEIM

Tél. : +33 (0)389 27 38 44 – Fax : +33 (0)389 80 83 22 – Internet <http://www.turckheim-alsace.com>

Village VIP

Si vous souhaitez faire découvrir à vos partenaires, vos sponsors et vos invités notre village VIP, prêt à vous accueillir pendant tout le week-end à proximité immédiate de la ligne de départ, merci de nous contacter !

Téléphone : 03 88 74 76 20 - Fax : 03 88 74 76 23 ou par mail
sport.auto.alsace@gmail.com

61^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (PEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

8 - 9 - 10 SEPTEMBRE 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION : Clôture des engagements : Mercredi 30 août à minuit.

Publication de la liste des engagés : Vendredi 01 septembre à 14h00.

Permanence jusqu'au dimanche 10 Septembre - 19h00 : Tél. +33 (0)6 72 96 08 42

Fax +33 (0)388 74 76 23

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

Art.1.p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les 8,9 et 10 Septembre 2017, avec le concours des municipalités de Turckheim, Trois Épis et Niedermorschwihr une Course de Côte Nationale (CPEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

61^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne (CFM)
- Le Challenge Espoirs de la Montagne 2017
- Le Championnat des Courses de Côtes de la Ligue Grand Est, coefficient 4.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile du Grand Est sous le
Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation

N°en date du .../07/17

N° en date du .../07/17.

Adresse du secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

Comité d'honneur

Sous la présidence de :

- M. Jean-Marie BALDUF Maire de Turckheim
- M. Daniel BERNARD Maire de Niedermorschwihr
- M. Guy BUECHER Ville de Turckheim
- M. Jacky CLÉMENT, Président du Comité Régional du Sport Automobile Grand Est

Comité d'organisation

- Président : Franck MADER Président de l'ASA d'ALSACE
- Membres : l'ensemble des Membres du Comité de l'ASA d'ALSACE
- Jean-Jacques SICHLER, Dominique KRETZ, Laurent DREYFUS, Daniel HAEFFELIN, Jean Marie WELTZER et. M. Guy BUECHER.

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Observateur FIA :

Observateur FFSA:

Norbert BIAGIONI F 25075 07/21

Collège des Commissaires Sportifs

Président :

Jean-Jacques MARCELLIN F 2499 07/22

Membres du Collège :

Serge MISTRÉ F 5945 03/23

Jacky CLEMENT F 59 03/12

Norbert HARTZ L C018 ACL

Serge STANECK F 138798 03/08

Secrétaire :

F

Directeur de Course :

Yves LARA F 7497 03/18

Directeurs de Course Adjoint :

Martial PEUGEOT PK 52 F 44386 04/11

Jean-Claude HECTOR VHC F 1805 03/21

Francis ROMBOURG PK 25 F 34694 03/23

Alain SZAFARCZYK Départ F 4793 08/04

Franck MADER ACL F 187564 03/23

Adjoints à la Direction de Course :

Michel LEONATE Arrivée - Parc Haut F 12844 03/23

Parc Haut - Calvaire F

Pascal FAIVRE Parc Bas F 18024 03/23

Yvette WANTZ Parc VHC F 1598 03/23

Pré-grille Fourche et Publicités Concurrents :

Alain ANGELMANN F 214977 03/04

Romuald SCHLAGDENHAUFFEN F 187069 03/23

Commissaire Technique : Responsable délégué par la FFSA :

PEGIOTTI Serge F 6047 16/03

Membres :

Marc CHARBONNEAU F 47435 02/03

Denis DERCHE F 33547 03/14

Daniel HAEFFELIN F 12679 03/22

Steve HERMES L C208 ACL

Bernard PENILLA VHC F 17999 08/11

Serge BULLIER VHC F 19678 04/09

Chargés des Relations avec les Concurrents :

Responsables :

Louis-Jean VILLARD CFM F 12774 05/20

Isabelle THOUVENIN VHC – ACL F 3295 03/04

C.R.A.C. Geneviève VILLARD CFM F 12778 05/20

Jean-Christophe LEROY CFM F 5492 07/24

Serge BLONDEL CFM F 192216 03/23

Jean WAMBACH ACL F 3030 03/06

Jean-Jacques HUBER VHC F 10866 03/23

Chronométrateurs :

Daniel BLANQUIN F 1941 03/08

Francine BLANQUIN F 1945 03/08

Hans SCHNEIDER F 8173 03/08

Véronique GUILLÉE F 206232 03/08

Organisateur Administratif :

ASA d'ALSACE

Organisateur Technique :

ASA d'ALSACE

Médecin Chef :

Dr Claude GUTZWILLER F

Médecin :

Dr Michel WIEDENKELLER F 146262 03/12

Responsable de la mise en place des Secours :

Franck MADER F 187564 03/23

Responsables ESC :

Hervé LAGRAVE F

Responsables des Commissaires :

Marc BACHOFFNER F 232414 03/23

Chargés de Presse :

Marc HENRY /Thierry HAASER F

Speakers :

Jean Michel BAYEN F

Didier OHMER F 1905 03/23

Classement :

Patrick SOFT F

Secrétaire du meeting :

Fabienne SCHOLLER F 43874 03/23

Matériel :

Claude GERARD F 170101 03/23

Pascal FAIVRE F 18024 03/23

Responsable des vérifications administratives :

Franck MADER F 187564 03/23

Responsable des liaisons radios :

Julien GOESEL F

Responsable de la remise des Prix :

Fabienne SCHOLLER F 43874 03/23

Responsable du Parc République(CFM) :

Thierry FLIN F 202857 03/14

Responsable du Parc Matussière

Pascal FAIVRE F 18024 03/23

Franck VERMEULEN F 28207 30/21

Responsable du Parc Sainte Anne

Yvette WANTZ F 1598 03/23

Coordinateur VHC :

Jean-Marie WELTZER F

Coordination Ville de Turckheim :

M. BUECHER F

Affichage :

Vianney SICHLER F 149520 03/23

Coordination Générale :

Jean-Jacques SICHLER F 17673 03/23

Responsable démo

Marie Christine HAEFFELIN F 12681 03/23

Responsables Accueil VIP :

Robert TOUTAIN F 170545 03/23

Publication de la liste des engagés :	Vendredi 01 septembre 2017 - 14H00
Vérifications administratives :	Vendredi 8 septembre 2017 de 13h30 à 20h00 Samedi 9 septembre 2017 de 07h00 à 07h45 Salle «Brand» Rue du Conseil (Mairie) à Turckheim
Vérifications techniques :	Vendredi 8 septembre 2017 de 13h45 à 20h15 Samedi 9 septembre 2017 de 07h15 à 08h00 Place de la mairie rue du Conseil à Turckheim
Briefing Chefs de poste et Commissaires samedi :	Samedi 09 septembre à 8h00 Salle des Fêtes, route St Gilles Turckheim
Briefing Chefs de poste et Commissaires dimanche :	Dimanche 10 septembre : 06h30 : à proximité de la ligne de départ
Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :	Samedi 9 septembre à 08h05 – Papeterie Site 1
Essais libre	Samedi 9 septembre de 8h00 à 10h00
Essais chronométrés :	Samedi 9 septembre : 1 ^{ère} montée de 10h15 à 12h30 2 ^{ème} montée de 13h30 à 15h45
Course :	Samedi 9 septembre : 1 ^{ère} Montée VHC à l'issue des essais chronométrés 1 ^{ier} Montée ch. Luxembourg après les VHC
Briefing des pilotes :	Ecrit remis lors des contrôles administratifs contre élargement du <u>Pilote</u>
Affichage des ordres de départ à la course série A – série B :	Samedi 9 septembre à 20h00 : Parc Matussière – Place de La République
Course :	1 ^{ère} montée Dimanche 10 septembre à partir de 08h30 2 ^e et 3 ^e montées Dimanche 10 septembre à partir de 13h15
Podium "Remise des prix" :	Dimanche 10 septembre à la fin de la 3 ^{ème} montée de course au départ Zone VIP.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.1.2p Horaires :

Clôture des engagements :	Mercredi 30 août 2017 à minuit. (Le cachet de la Poste faisant foi)
Affichage des résultats officiels provisoires :	Dimanche 10 septembre, à l'issue de la dernière montée de course, au parc fermé d'arrivée. (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parking Matussière
Parc fermé UNIQUE :	Vendredi 8 septembre 16h15, structure à proximité de la ligne de départ. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	

Art.1.3p. Vérifications

Vérifications administratives :	Salle « Salle Brand » rue du Conseil (Mairie) à Turckheim Vendredi 8 septembre de 13h30 à 20h00 Samedi 9 septembre de 7h00 à 7h45 (uniquement sur demande)
Vérifications techniques :	Place de la Mairie rue du Conseil à Turckheim Vendredi 8 septembre de 13h45 à 20h15 Samedi 9 septembre de 07h15 à 8h00 (uniquement sur demande)

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant si elle n'a pas été jointe à l'inscription.

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la 1^{ère} réunion est prévue le Vendredi 8 septembre à 16h15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Anneheim, 16 rue de la Filature à Turckheim, Tel. +33 (0)389 30 29 90. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera à la caserne des pompiers de Turckheim rue de 24 février suivant les conditions définies par l'Art. 254 du CSI.

Art.1.5p Dispositions particulières

Art.1.5.1p Procédure de retour aux Parcs Concurrents :

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.11^{II}, par Niedermorschwihr, et ceci sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place)
Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de **porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de voitures de tourisme.** De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende. Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Art.1.5.2p Briefing des pilotes :

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre élargement, fait office de briefing oral.

Art.1.5.3p Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 €. Les reconnaissances sont prévues uniquement le Vendredi 8 septembre de 10h00 à 20h00. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des juges de faits seront nommés à cet effet par additif.

Art.1.5.4p De par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnités en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur(s) aide(s) lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN, de

l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

Art.1.5.5p Une séance d'autographes et de dédicaces pour le public est organisée, Dimanche 9 septembre entre la 1ère et la 2ème montée de course, vers 11 h 30. Elle se déroulera à proximité de la ligne de départ, dans le village des animations. Les pilotes appelés à être présents lors de cette séance, seront désignés par l'organisation en accord avec le promoteur du championnat. Les pilotes en seront avisés individuellement.

Le matériel de promotion (photos, posters, stickers, etc ...) utilisé par les pilotes, devra obtenir l'agrément de l'organisateur.

Art.1.5.6p Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turckheim – 3 Épïs, ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

Art.1.5.7p TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

Art.1.5.8p Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner, en respectant le Code de la Route notamment en ce qui concerne le port du casque obligatoire, leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

Art.1.5.9p Procédure de mise en pré-grille

La mise en pré-grille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Les concurrents se verront attribuer lors des vérifications administratives un ticket avec un numéro qui déterminera leur place en pré-grille « fourche ». Ce numéro sera le même pour toutes les montées du samedi 9 septembre 2017. Pour les montées du dimanche 10 septembre 2017, un nouveau numéro sera attribué en fonction du classement des essais chronométrés. Les concurrents se rendront à leur numéro matérialisé sur la portion de route précédant la fourche au moment qui leur sera indiqué par les commissaires dans les parcs. Les retardataires ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la pré-grille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3.p. Les numéros de pré-grille seront affichés sur tous les tableaux prévus à cet effet.

Art.2.p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3.p.CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au **Mercredi 30 août 2017 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **560 €** et réduits à **280 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 230€ pour les engagés à l'année au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA d'Alsace bénéficient de 20% de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 224 euros

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si à la date du 05 septembre, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4.p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Et dans l'Article 4 du Règlement Championnat de France de la Montagne (voir Tableau Voitures admises).

Art.4.2.7p. Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures fermées, CM et GTTS : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

Art.5.p. PUBLICITES

Les publicités **Obligatoires** (non rachetables) et **Optionnelles** (droits réduits, voir Réglementation générale) seront communiquées par additif.

Art.6.p. SITES INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD 11/RD 10 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD 11/RD 11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5 %
- Pente maximum : 6,9 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement CFM.

Art.6.2p. Route de Course

Sur RD 11

Art.6.3p. File de départ

Zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve de la manche

Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. Parcs Concurrents

10 premiers du CFM 2016 –série A et B (et s'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à la discrétion du chef de parc)
Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS, D/E
Groupes CM, CN, C3 :
VHC

Place de la République

Papeterie de Turckheim (site 1) – Parc Matussière
Parking de la Salle Ste Anne

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 8 septembre à 10h00. (sauf place de la république à 14h00)

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

Art.6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire sous peine de mise hors course d'office **pour tous les concurrents classés** est situé : **Papeterie Turckheim – Site 1. (sauf vhc –salle St Anne)**

Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc Sainte Anne**
- pendant les essais et la course **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc de départ – Parc Sainte Anne**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **Parc fermé, Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière**

Tableaux d'information :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

-Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ et dans les parcs concurrents

Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Vendredi 8 septembre de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes route de st Gilles Turckheim
- Samedi 9 septembre de 09h30 à 18h00 Ligne de départ
- Dimanche 10 septembre de 08h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence : +33 (0) 672960842

Centre de secours le plus proche : HÔPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

Art.7.p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.1p. Essais

Essai libre : de 08h00 à 10h00

Essais chronométrés : 2 montées le Samedi 9 septembre à partir de 10h15.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ séries A et B.

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essai, et d'avoir effectué un parcours, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".

Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit distribué lors des vérifications administratives aux pilotes contre émarginement fait office de briefing oral.

Art.7.3p. Course

Procédure de départ : feux tricolores

Ordre des départs : Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes et Slaloms et Réglementation CFM 2017.

1^{ère} montée Série B le dimanche 10/09 2017 à partir de 09h00 - Série A le dimanche 10/09 2017 à l'issue de la Série B

2^{ème} montée Série B le dimanche 10/09 2017 à partir de 13h15 - Série A le dimanche 10/09 2017 à l'issue de la Série B

3^{ème} montée Série B le dimanche 10/09 2017 à partir de 15h30 - Série A le dimanche 10/09 2017 à l'issue de la Série B

Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8.p. PENALITES

Voir Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes et slaloms.

Art.9.p. CLASSEMENTS

Art.9.1p. L'épreuve se disputera en **trois montées obligatoires.**

Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, quel qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Tous concurrents en abandon momentané ou définitif est tenu d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT .

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- **Championnat de France de la Montagne :**

- 1 classement général série A et série B.

- 1 classement général féminin.

- 1 classement par groupes et classes (Série A et B confondues).

- 1 classement jeune (série A et B confondues).

Les concurrents licenciés à l'étranger figureront dans ces classements, mais leurs points ne seront pas comptabilisés pour le Championnat de France.

Art.10.p. PRIX

Art.10.1p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL Série A / Série B				GROUPES		CLASSES		CLASSEMENT GENERAL FEMININ		CLASSEMENT JEUNES	
1 ^{er}	500 €	1 ^{er}	500 €	1 ^{er}	520 € *	1 ^{er}	280 € *	1 ^{er}	280 €	1 ^{er}	280 €
2 ^{ème}	400 €	2 ^{ème}	400 €	2 ^{ème}	260 € *	2 ^{ème}	130 € *				
3 ^{ème}	300 €	3 ^{ème}	300 €	3 ^{ème}	130 €						
4 ^{ème}	200 E	4 ^{èm}	200 E								
5 ^{ème}	100 €	5 ^{èm}	100 E								

* Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix seront divisés par 2.

* Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe et de classe ne sera attribué

* Les prix de groupe et/ou de classe sont attribués aux concurrents du Groupe FC

* Les concurrents du groupe FC figureront au classement scratch mais seront « transparents » pour l'attribution des prix au scratch

° Classement 1^{er} jeune et 1^{er} féminine voir règlement particulier CFM

Art. 10.2p. Coupes :

SCRATCH A & B : 1 coupe au 1^{er}

1 coupe au 2^{ème}

1 coupe au 3^{ème}

GROUPES : 1 coupe au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} selon barème ci-dessous

CLASSES : 1 coupe au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} selon barème ci-dessous

DAMES : 1 coupe à la 1^{ère}

Jeune de Moins de 25ans : 1 coupe au 1^{er}

1 coupe si plus de 10 partants pour le 2^{ème} de Classe et 1 coupe si plus de 20 partants au 3^{ème} .

Seule la coupe la plus importante sera remise.

Trois Commissaires seront récompensés tirés au sort par le Directeur de Course.

Art.10.3p. Podium :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 septembre à l'issue de la 3^{ème} montée, sous forme de podium sur la ligne de départ : **Trois premiers CFM, série A / Trois premiers CFM série B, premiers de groupes et de classes, la première féminine, premier jeune de moins de 25 ans série A et B confondues**

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes : Il n'est pas prévu de remise des prix en plus du podium.

Art.10.5p. Remise des chèques et palmarès : Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le palmarès sera disponible sur le site www.asa-alsace.fr

38^{ème} COURSE DE CÔTE V.H.C.(PEA) TURCKHEIM - 3 Épisodes

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

8, 9, 10 Septembre 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER VHC

**Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V
32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC**

ART. 1.P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA D'ALSACE organise les 8, 9, 10 Septembre 2017 une épreuve automobile nationale dénommée :

38^{ème} COURSE DE CÔTE V.H.C. TURCKHEIM - 3 Épisodes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Grand Est N° _ du / /2017 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° _ en date du / /2017

1.1P – Officiels

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale sauf :

Directeur de Course :

J.Claude HECTOR F 1805 03/21

Commissaire Technique :

Bernard PENILLA F 17999 08/11

Chargé de Relations Avec les Concurrents

Jean-Jacques HUBER F 10866 03/23

1.P – Horaires

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 2 P – VOITURES ADMISES

Pas de limitation du nombre d'engagés.

Sont admises les voitures groupe N – A (J1) et B homologuées en VHC et titulaires d'un PTH-PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règlement Standard des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie CLASSIC DE COMPETITION.

Voir conditions d'admission des voitures (Règlement Standard Courses de Côte VHC France/Auto 2017).

ART. 3 P – SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

L'équipement des pilotes devra être conforme à la Réglementation FFSA

Les voitures de Tourisme et les Voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

ART. 4 P – PUBLICITÉ

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ART. 5 P – LICENCES

Voir Réglementation Générale.

ART. 6 P – ASSURANCES

Voir Réglementation Générale.

ART.7 P – PARCOURS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 8 P – INSCRIPTIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à 420 €, réduits à 210€ avec publicité de l'organisateur et à 175€ pour les engagés à l'année au CFM challenge VHC. **Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.

CRLYFRPP

Date de clôture des engagements : mercredi 30 août 2017 à minuit.

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ART. 9P – CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH et PTN, ainsi que le passeport en 3 volets de la voiture dûment visé par la F.F.S.A. ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagnée du visa de l'A.S.N. et du certificat médical.

ART. 10P – VÉRIFICATIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

ART. 11P – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.1P – Dispositions Générales

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2P – Dispositions particulières

11.2.1P – Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.2P – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

11.2.3P – Carburants – Pneumatiques - Équipements

Conforme au Règlement Standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – Numéros de course

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.5P – Échauffement des pneumatiques

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

11.2.7P – Pénalités

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

11.2.8P – Classements

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Tous les concurrents en abandon momentané ou définitif sont tenus d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Il ne sera pas établi de classement scratch.
- Un classement du Championnat de France de la Montagne VHC (série A et B séparée).
- Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9 sans division de classe et pour N-A (J1) et B.
- Un classement à l'Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures de la catégorie

ART. 13 P – PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ART. 14 P – DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le Dimanche 10 septembre à l'issue de la course, **Salle Ste Anne à Turckheim**

ART. 15 P – DOPAGE Voir réglementation générale.



PROGRAMME DE LA COURSE ACL et Groupe H/S HORAIRES - INFORMATIONS

A) HORAIRES

Clôture des engagements : Mercredi 30 août 2017, minuit (24h00) cachet de la poste faisant foi
Publication de la liste des engagés : Vendredi 01 septembre 2017 à 14h00
Permanence jusqu'au dimanche 10 Septembre - 19h00 : Tél. +33 (0)6.72.96.08.42
Email www.asa-alsace.fr

Vérifications Administratives et Techniques :
Vérifications Administratives : Vendredi 8 septembre 2017 de 13h30 à 20h00
Samedi 9 septembre 2017 de 07h00 à 07h45 (sur demande)
Salle du « Brand » rue du Conseil (Mairie) Turckheim

Vérifications Techniques : Vendredi 8 septembre 2017 de 13h45 à 20h15
Samedi 9 septembre 2017 de 07h15 à 08h00 (sur demande)
Place de la Mairie rue du conseil Turckheim

Parcs concurrents :
Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS
Groupes CM, CN, C3, D/E
Papeterie de Turckheim (site 1) Parc Matussière

TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Briefing Chefs de postes et commissaires Samedi 9 septembre : 08h00 : Salle des Fêtes, route St Gilles Turckheim
Dimanche 10 septembre : 06h30 : à proximité de la ligne de départ

Affichage des concurrents autorisés aux essais : Samedi 9 septembre : 08 h05, Papeterie de Turckheim – Site 1 – Place de la République

Essais libre Samedi 9 septembre de 8h00 à 10h00

Essais chronométrés : Samedi 9 septembre 1^{ère} montée de 10h15 à 12h30
2^{ème} montée de 13h30 à 16h30

Briefing obligatoire des pilotes : ECRIT remis aux PILOTES lors des vérifications administratives contre émargement.

Affichage des ordres de départ à la course série A - série B : Samedi 9 septembre 20h00 : Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière – Parc Place de la République et Place Sainte Anne

Course : Samedi 9 Septembre 2017 : 1^{ère} Montée à l'issue de la 1^{er} montée VHC
Dimanche 10 septembre 2^{ème} Montée à partir de 13h15 après VHC
3^{ème} Montée à partir de 15h30 après VHC

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.
Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

Parc fermé à l'issue de l'épreuve (obligatoire sous peine de mise hors course d'office) :
Pour tous les concurrents : Site 1 – Papeterie de Turckheim – Parc Matussière.

Affichage des résultats officiels provisoires : Dimanche 10 septembre, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Site 1 – Papeterie de Turckheim – Parc Matussière.

Remise des prix pour tous les concurrents ACL Ligne de départ (carré VIP)
1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 8 septembre 16h15, structure à proximité de la ligne de départ.

B) INFORMATIONS

Accueil des Officiels et VIP :
Salle des Fêtes, route de St Gilles, Turckheim :

Vendredi 08/09 de 13h00 à 20h00
Samedi 09/09 et Dimanche 10/09 de 08h00 à 15h00

Tableau officiel d'affichage :

Pendant toute l'épreuve : Papeterie Site 1, Turckheim et Parc de départ

Tableaux d'information :

Pendant les essais et la course : ligne de départ et dans les parcs concurrents

Centre de secours :
HÔPITAL PASTEUR 39 Avenue de la Liberté 68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124.000.

Pour vos réservations de chambres : Office du Tourisme de la Ville de TURCKHEIM
Tél. : +33 (0)389 27 38 44 - Fax : +33 (0)389 80 83 22 - Internet <http://www.turckheim-alsace.com>

61^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG

8 – 9 & 10 SEPTEMBRE 2017



RÈGLEMENT PARTICULIER ACL et Groupe H/S

ATTENTION : Clôture des engagements : Mercredi 30 août à minuit.

Publication de la liste des engagés : Vendredi 01 septembre à 14h00.

Permanence jusqu'au Dimanche 10 Septembre - 19h00:

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42

Fax : +33 (0)3.88.74.76.23

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course**
- II Assurances**
- III Concurrents et pilotes**
- IV Voitures et équipements**
- V Publicités**
- VI Sites et infrastructures**
- VII Déroulement de l'épreuve**
- VIII Pénalités**
- IX Classements**
- X Prix**

Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA d'ALSACE organisent les 8, 9 et 10 Septembre 2017, avec le concours des municipalités de Turckheim, Trois Épis et Niedermorschwihr une Course de Côte Nationale à Participation Etrangère Autorisée (NPEA) appelée :

61^{ème} COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis et CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes. (**Accessible uniquement aux Licenciés Luxembourgeois**)

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Grand Est sous le N° en date du / /2017
et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° en date du / /2017.

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale sauf pour :

Directeur de Course : F
Chargé des Relations avec les Concurrents : F

Art. 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements :	Mercredi 30 août 2017	à minuit (24h00).
Publication de la liste des engagés :	Vendredi 01 septembre 2017	14h00
Vérifications administratives :	Vendredi 8 septembre 2017	de 13h30 à 20h00
	Samedi 9 septembre 2017	de 7h00 à 7h45 (sur demande) Salle Brand rue du Conseil (Mairie) Turckheim de 13h45 à 20h15
Vérifications techniques :	Vendredi 8 septembre 2017	de 07h15 à 08h00 (sur demande) Place de la Mairie rue du Conseil Turckheim
	Samedi 9 septembre 2017	08h00 Salle des Fêtes, Route de St Gilles Turckheim
Briefing Chefs de poste et Commissaires :	Samedi 9 septembre :	06h30 à proximité de la ligne de départ.
	Dimanche 10 septembre :	
Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :	Samedi 9 septembre à 09h15	Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

Essai libre :	Samedi 09 septembre 2017	de 8h00 à 10h00	Essais chronométrés :
	Samedi 9 septembre	1 ^{ère} montée de 10h15 à 12h30	
		2 ^{ème} montée de 13h30	
Briefing des pilotes :	ECRIT remis lors des vérifications administratives contre émargement.		
Affichage des ordres de départ à la course :	Samedi 9 septembre à 20h00 : Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière		
Course : 1 ^{ère} montée :	Samedi 9 septembre à l'issue de la 1 ^{er} montée VHC		
2 ^e et 3 ^e montées	Dimanche 10 septembre à partir de 13h15 (après les VHC)		
Podium "Remise des prix" :	Dimanche 10 septembre à l'issue de la 3 ^{ème} montée de course, sur la ligne de départ.		

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage résultats officiels provisoires : Dimanche 10 septembre, à l'issue de la dernière montée de course, au parc fermé d'arrivée
Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

Parc fermé : (obligatoire en fin d'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 8 septembre 16h15, structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Art.1.3p. Vérifications

Vérifications administratives : Salle du Brand, rue du conseil(Mairie) Turckheim
Vendredi 8 septembre de 13h30 à 20h00
Samedi 9 septembre de 07h00 à 7h45

Vérifications techniques : Place de la Mairie rue du Conseil à Turckheim
Vendredi 8 septembre de 13h45 à 20h15
Samedi 9 septembre de 07h15 à 08h00

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle si elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le samedi 09/09/17 à 08h00

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la 2^{ème} réunion est prévue le Samedi 9 Septembre à 08h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Anneheim, 16 rue de la Filature à Turckheim, Tel. +33 (0)389 30 29 90. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera à la caserne des pompiers rue du 24 février à Turckheim, suivant les conditions définies par l'Art. 254 du CSI.

Art.1.5p. Dispositions particulières

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Française.

Art.2p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au **mercredi 30 Août 2017 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **360 €** et réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si à la date du 30 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **15**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures des groupes ACL et selon la Réglementation Luxembourgeoise.

Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes est ouvert aux voitures :

Groupe N (& R1 inclus)

Classe 1 jusqu'à 1400cc
Classe 2 de +1400cc à 1600cc
Classe 3 de +1600cc à 2000cc
Classe 4 + de 2000cc

Groupe A (WRC, Super 1600, R2 & R3 inclus)

Classe 5 jusqu'à 1400cc
Classe 6 de +1400cc à 1600cc
Classe 7 de +1600cc à 2000cc
Classe 8 de + de 2000cc

Groupe S20 (S2000 Circuit & Rallye confondus, R4 & R5 inclus)

Classe 9 jusqu'à 1400cc
Classe 10 de +1400cc à 1600cc
Classe 11 de +1600cc à 2000cc
Classe 12 + de 2000cc

Groupe GT (GT1, GT2, GT3, & R-GT confondu)

Classe 13 jusqu'à 1400cc
Classe 14 de +1400cc à 1600cc
Classe 15 de +1600cc à 2000cc

Groupe E1 – National/E1 – FIA/E1 – EX (Voitures expérimentales) Groupe E2 - SH

Classe 22 jusqu'à 1400cc
Classe 23 de +1400cc à 1600cc
Classe 24 de +1600cc à 2000cc
Classe 25 + de 2000cc

Classe 26 jusqu'à 1400cc
Classe 27 de +1400cc à 1600cc
Classe 28 de +1600cc à 2000cc
Classe 29 de + de 2000cc

Groupe E2 – SC/CN/C3

Classe 30 jusqu'à 1400cc
Classe 31 de +1400cc à 1600cc
Classe 32 de +1600cc à 2000cc
Classe 33 + de 2000cc

Groupe E2 – SS/D/E (voitures non suralimentées)

Classe 34 jusqu'à 1400cc
Classe 35 de +1400cc à 1600cc
Classe 36 de +1600cc à 2000cc
Classe 37 de + de 2000cc

Art.5p. PUBLICITES

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD 11/RD 10 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD 11/RD 11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5 %
- Pente maximum : 6,9 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Art.6.2p. Route de Course

Sur RD 11

Art.6.3p. File de départ

Zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD 11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. Parcs Concurrents

Groupes H/S, ACL : Papeterie de Turckheim Site 1 – Parc Matuessière

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 8 septembre à 10 h 00.

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

Art.6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office)

pour **tous les concurrents classés** est situé : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matuessière.

Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls Les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur parts des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans L'heure qui précède leur départ.

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matuessière.

Pendant les essais et la course : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matuessière.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Parc fermé, Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matuessière

Tableaux d'informations :

Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ dans les Parcs Concurrents

Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Vendredi 8 septembre de 17h00 à 20h00 Salle des Fêtes route de St Gilles Turckheim

Samedi 9 septembre de 09h30 à 18h00 Ligne de départ

Dimanche 10 septembre de 08h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence : +33 (0) 612 64 45 21

Centre de secours le plus proche : HOPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.1p. Essais

Essais chronométrés : 2 montées le Samedi 9 septembre à partir de 10h00.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essais, et d'avoir effectué un parcours, chronométré ou non, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".

Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit distribué aux pilotes lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

Art.7.3p. Course

Les concurrents ACL et H/S prendront le départ après les concurrents V.H.C. Procédure de départ : feux tricolores

Les Concurrents ACL et Groupe H/S prendront le départ entre les concurrents VHC et les concurrents Championnat de France de la Montagne.

1^{ère} montée le samedi : 09 septembre 2017 à l'issue de la 1^{er} montée VHC

2^{ème} montée le dimanche : 10 septembre 2017 à partir de 13h15 (a l'issue de la 2^{ème} montée VHC)

3^{ème} montée le dimanche : 10 septembre 2017 à partir de 15h30 (a l'issue de la 3^{ème} montée VHC)

Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p. L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, quel qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Tous concurrents en abandon momentané ou définitif est tenu d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT.

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- Championnat du Luxembourg de la Montagne : Groupe ACL
Le Championnat du Luxembourg est Accessible uniquement aux Concurrents licenciés luxembourgeois.
- Classement des Groupes H/S confondus.

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL		
Groupe ACL (licencié LUX)		
1 ^{er}	400 €	
2 ^{eme}	300 €	Si plus de 5 partants
3 ^{eme}	150 €	Si plus de 10 partants

Art.10.2p. Coupes :

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé.

Art.10.3p. Podium :

La remise des prix aura lieu en public, le Dimanche 10 septembre à l'issue de la course Zone VIP ligne de départ à Turckheim.

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

Aucune prime ne sera distribuée, en dehors des articles 10.1p et 10.2p.

10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le Palmarès sera disponible sur www.asa-alsace.fr. Les virements seront effectués dès lors que l'IBAN sera transmis à l'organisateur.